

Viola palustris

Viola palustris L., Sp. Pl. : 934 (1753)

Violette des marais

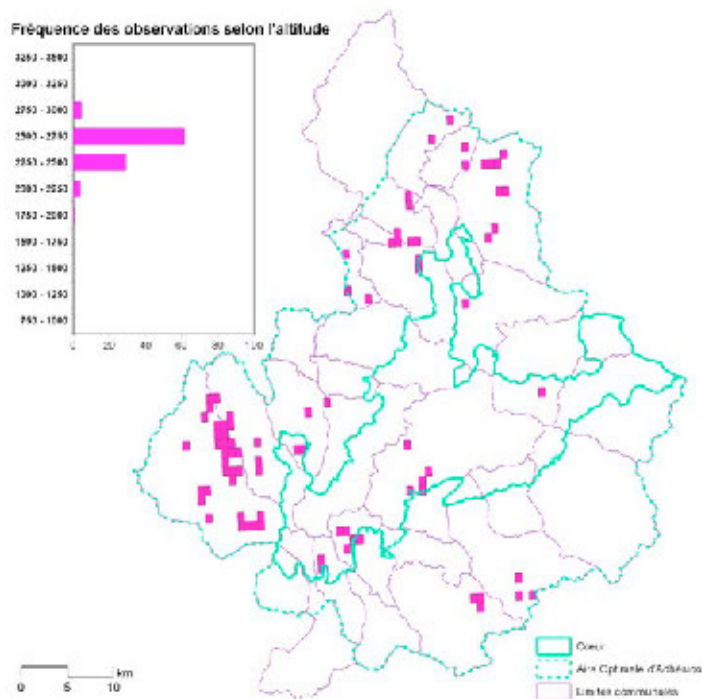
Viola palustre

Violaceae

Hémicryptophyte

Européen, nord américain

Sans protection réglementaire - LRRA : préoccupation mineure



Éléments descriptifs

La Violette des marais est une petite plante vivace, acaule, qui se distingue des autres espèces de violette par son habitat et ses feuilles en forme de rein, glabres, légèrement crénelées. Les fleurs inodores sont d'un lilas pâle. En dehors de la période de floraison (mai à juillet), les feuilles de *Viola palustris* peuvent se confondre avec celles de *Soldanella alpina*, plus charnues, celles de *Viola biflora*, portées par une tige distincte, ou encore celles de *Parnassia palustris*, dépourvues de stipules.

Écologie et habitats

Cette violette est l'hôte des tourbières, des marais et prairies humides acides. C'est une espèce caractéristique de l'alliance du *Caricion fuscae* (Gensac, 1974) qu'on retrouve aussi parmi les sphaignes au sein du *Sphagnion medii*. Elle peut se rencontrer depuis l'étage collinéen jusqu'à l'étage alpin. En Vanoise, elle est connue de 1705 m d'altitude à Bellentre, à 2530 m à Saint-Martin-de-Belleville.

Distribution

Viola palustris est largement distribuée en Europe et sur le continent nord américain. Elle est présente dans de nombreux départements français. Gensac (1974) ne citait que deux localités en Vanoise. Les prospections récentes permettent de la situer sur le territoire d'une quinzaine de communes du Parc, avec une présence plus importante en Tarentaise.

Menaces et préservation

Absente des listes de protection nationale ou régionale, la Violette des marais échappe pour bon nombre de ses stations

à la protection apportée par le cœur du Parc national. Partout dans l'aire optimale d'adhésion, elle est potentiellement menacée par la destruction et la dégradation des zones humides : drainage, comblement, eutrophisation, etc. La poursuite de la valorisation et de la protection des zones humides de l'aire optimale d'adhésion devrait permettre de sauvegarder un réservoir significatif de populations de *Viola palustris*. Par ailleurs, l'inventaire systématique de cette espèce, en lien avec l'inventaire des zones humides, reste à compléter en Vanoise.